



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Pôle emploi

Question écrite n° 90099

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le besoin d'évolution de l'organisation du contrôle de la recherche d'emploi, exprimé par les représentants de Pôle Emploi Champagne-Ardenne. En effet, les demandeurs d'emploi sont tenus d'accomplir des actes positifs et répétés de recherche d'emploi et les conseillers en agences doivent les accompagner dans ces démarches. Néanmoins, ce travail, à la fois de suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, ne permet pas toujours d'installer une relation de confiance pour engager sereinement le parcours de retour à l'emploi. Afin de faire évoluer cette organisation, en s'appuyant sur les résultats convaincants des expérimentations lancées dans plusieurs régions sur la dissociation des activités de contrôle de recherche d'emploi de celle de suivi et d'accompagnement des demandeurs d'emploi, le Conseil d'administration de Pôle emploi a voté en mai 2015 l'extension du dispositif de dissociation de ces deux activités. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage pour accompagner positivement la nouvelle organisation attendue par les agents de Pôle emploi et soutenir leur action, compte enu de la situation extrêmement difficile des demandeurs d'emploi et de celle du marché du travail local.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90099

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 octobre 2015](#), page 7676

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)